

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 08 OCTOBRE 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 08 octobre 2019 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET (à partir du point DEL-2019/348), Mme Danielle VALERO, M. Jean CARON, M. Pascal CHATAGNON, Mme Laurence HEQUET, M. Christian PIGAGLIO, M. Jacques LONGUET, Mme Najwa EL HAÏTE, Mme Edith MAURIN, M. Francis CHOUAT.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Nathalie BAUSIVOIR, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT (jusqu'au point DEL-2019/350), Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Jérôme BREZILLON (jusqu'au point DEL-2019/356).

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Henri BRET, M. Hervé KITEBA SIMO (jusqu'au point DEL-2019/353).

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI (à partir du point DEL-2019/346 et jusqu'au point DEL-2019/362).

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCECA, M. Ange BALZANO.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES (jusqu'au point DEL-2019/353), Mme Françoise SAVY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII (jusqu'au point DEL-2019/349).

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.



Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL (à partir du point DEL-2019/349).

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE (jusqu'au point DEL-2019/365).

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absent(s) représenté(s) :

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER a donné pouvoir à M. Volkan AYKUT (jusqu'au point DEL-2019/350)

M. Jean-Michel FRITZ a donné pouvoir à Mme Pascaline VANDENHEEDE

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Fatiha BENSALÉM a donné pouvoir à M. Henri BRET

M. Alain BRIARD donne pouvoir à M. Philippe RIO

M. Maurice POLLET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à M. Michel BISSON

**Commune de Grigny :**

Mme Claire TAWAB a donné pouvoir à Mme Fatima OGBI

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Angelo VALERII donne pouvoir à M. Jean-Baptiste ROUSSEAU (à partir du point DEL-2019/350).

Commune de Combs-la-Ville :

M. Bernard BAILLY a donné pouvoir à Mme Françoise SAVY

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Kalidou GUEYE a donné pouvoir à Mme Line MAGNE

Mme Dorothée MOUREAUX a donné pouvoir à M. Gilles-Edouard ALAPETITE

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL a donné pouvoir à M. Germain DUPONT

Absent(s) excusé(s) :**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

Mme Florence BELLAMY, M. Farouk ALOUANI, Mme Elodie FRANCOIS, M. Joseph NOUVELLON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Redanga N'GAIBONA, M. Bruno PIRIOU.

Commune de Grigny :

Mme Claire RENKLICAY, M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Vincent LORRIERE.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Le secrétaire de séance : Fatima OGBI

Nombre de membres en exercice : 76



DELIBERATION N°DEL-2019/342 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 25 JUIN, 12 AOUT ET 21 AOUT 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission des procès-verbaux des conseils communautaires des 25 juin, 12 août et 21 août 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/343 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES 28 MAI ET 2 JUILLET 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux des bureaux communautaires des 28 mai et 2 juillet 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/344 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 28 mai 2019, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/345 : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2018, dont la liste figure en annexe, pour un montant de 2 550,56 € TTC, sur l'exercice 2019.



PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/346 : PRISE EN CHARGE D'AMENDES A TITRE EXCEPTIONNEL

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge, à titre exceptionnel, des amendes adressées à Grand Paris Sud pour défaut de mise à jour administrative des certificats d'immatriculation.

APPROUVE la prise en charge, à titre exceptionnel, des amendes adressées à Grand Paris Sud pour les majorations dont les avis initiaux n'ont jamais été reçu.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/347 : INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI) - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE TACHES A CONCLURE AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de délégation de tâches relative à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) à conclure avec le Conseil régional de l'Ile-de-France.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/348 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - ANNEE 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE le versement des subventions suivantes pour l'année 2019 :

Thématique	Nature comptable	Dénomination sociale	Montant	Descriptif de la subvention
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI, FORMATION	6574002	CFP	34 000	Il s'agit d'une subvention complémentaire au CFP dans le cadre de l'accompagnement d'une 2ème session de formation passerelle et d'une autre formation de technicien support équipements et transmission optique. Un avenant à la convention d'objectifs sera réalisé.
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI, FORMATION	6574187	GRAND PARIS SPORT	100 000	Il s'agit d'une subvention complémentaire à l'association Grand Paris Sport dans le cadre de notre projet Cluster pour accompagner l'émergence d'un pôle d'excellence scientifique, économique et sportif sur le territoire.
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI, FORMATION			94 000	
COMMUNICATION	6574217	VILLAGE ALTERNATIBA	1 700	L'association Alternatiba a pour objectif de valoriser toutes les initiatives permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'un soutien à l'organisation de la 3ème édition du village Alternatiba le 6 octobre 2019 à Combs-la-ville. Le village mobilise de nombreux acteurs locaux, citoyens, associatifs et institutionnels.
COMMUNICATION			1 700	
SPORT	6574117	UNION SPORTIVE DE GRIGNY	10 600	Il s'agit d'accompagner le projet de la Cité éducative sportive de Grigny.
SPORT			10 600	
CULTURE	657364136	THEATRE DE SENART	30 000	Suite à la revalorisation liée au nouveau Contrat d'objectifs et de moyens, la contribution de GPS en 2019 est de 1 930 000€. Le montant inscrit au BP 2019 a été par erreur celui des années précédentes soit 1 900 000€. Il convient de corriger cette erreur en octroyant le complément de 30 000 €.
CULTURE	6574024	SUBV. FONCTIONNEMENT THEATRE DE L'AGORA	135 000	Subvention complémentaire relative au théâtre éphémère. Une partie des dépenses a été payée directement par GPS (par exemple l'aménagement du terrain), mais l'achat de la structure (chapiteau grille technique...) et de certains modules (sanitaires, loges mobiles...) est réalisé par la scène nationale avec le soutien financier de GPS



CULTURE	6574	CONCERTS DE POCHE	45 000	Les Concerts de Poche relèvent le défi de produire une offre de concerts de grande qualité dans des salles de proximité avec des tarifs d'entrée très attractifs. Les concerts sont accompagnés d'une forte action de sensibilisation musicale auprès des jeunes (écoles, collèges, lycées, etc), des publics en difficulté sociale et des publics éloignés de l'offre culturelle.
CULTURE	6574xxx	Bellastock	5 000	Le festival BELLASTOCK (juillet) propose la fabrication collective d'une ville éphémère. A partir d'une architecture expérimentale liée au réemploi des matériaux, Bellastock initie des projets innovants, écologiques et solidaires. Il touche chaque année 500 étudiants des écoles supérieures d'architecture ainsi qu'un public toujours plus nombreux.
CULTURE	6574xxx	Scène nationale de l'Essonne-Agora-Desnos	60 000	"Comme les années précédentes, il s'agit d'accompagner la Scène nationale de l'Essonne-Agora-Desnos dans la mise en oeuvre du principal spectacle de la Rue des Lumières en lien avec l'Université et la Ville. Savant mélange de feu (braseros, cahutes à poêles, bougies...) de pyrotechnique et de musique, Incandescences offre au public une déambulation rythmée par une succession de tableaux dans l'espace urbain. Les installations, réalisées par Pierre de Mecquenem (compagnie La Machine) sont autant d'occasions d'échanges humains entre les artistes et les habitants dont certains s'investissent bénévolement dans le déroulé du spectacle."
CULTURE			275 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE	6574065	Développement Durable Notre Avenir (DDNA)	500	Association environnementale active sur Sénart 77 et co-fondatrice du collectif « GPS Eco-citoyen »
TRANSITION ECOLOGIQUE			500	
Total des subventions attribuées			391 800	

PRECISE que les subventions inférieures à 23 000 euros seront versées en une seule fois, après leur notification.

PRECISE que les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon les termes de la convention d'objectifs et/ou ses avenants, signé(s) avec le bénéficiaire.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.



AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/349 : AUTORISATION PREALABLE DE GRAND PARIS SUD POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE DEDIEE PAR LA SEM TICE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la SAEM TICE à créer avec KEOLIS, une société dédiée pour répondre à la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant l'Est de l'agglomération Grand Paris Sud (Sénart), lancée par le STIF.

PRECISE que la SAEM TICE sera actionnaire à 50% de la société dédiée.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 9 (M. Jean CARON, Mme Edith MAURIN, M. Jean-François BAYLE, M. Alain BRIARD, M. Philippe RIO, M. Stéphane RAFFALLI, M. Olivier CHAPLET, Mme Sylvie BOIDE, M. Karl DIRAT)

Abstentions : 3 (Mme Martine BOUIN, M. Jérôme BREZILLON, Mme Line MAGNE)

Suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Votes Pour : 50

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2019/350 : APPLICATION A TITRE EXPERIMENTAL DES DISPOSITIFS DE DECLARATION, D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION ET D'AUTORISATION PREALABLE A LA DIVISION DE BIENS - COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer le régime de déclaration de mise en location sur l'ensemble du parc privé de la commune de Corbeil-Essonnes, hors périmètre « Action Cœur de Ville ».

DECIDE d'instaurer le régime d'autorisation préalable de mise en location et le régime d'autorisation préalable à la division des biens au sein du périmètre du programme « Action Cœur de Ville ».

DECIDE de déléguer à la commune de Corbeil-Essonnes la responsabilité et la charge opérationnelle (réception, enregistrement, instruction et contrôle...) de ces outils.



PRECISE que la mise en application expérimentale de ces dispositifs par la commune de Corbeil prend effet au 15 avril 2020.

PRECISE qu'en cas de modifications souhaitées par la commune des périmètres ou des dispositifs retenus, une nouvelle délibération pourra être adoptée.

AUTORISE le Président ou le vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/351 : DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) - DEMANDE D'EXEMPTION DE LA COMMUNE DE TIGERY POUR LA PERIODE 2020-2022

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des communes susceptibles d'être proposées à l'exemption des dispositions de l'article 55 de la loi SRU pour le bilan triennal 2020-2022 :

- **Commune de TIGERY** car située hors d'une agglomération de plus 30.000 habitants et insuffisamment reliée aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transports en commun.

DIT que la présente délibération sera adressée au Préfet de l'Essonne et à la Préfète de Seine et Marne l'Etat pour avis, avant transmission au Préfet de Région.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à cette affaire, à toutes les étapes de la procédure d'exemption.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne au titre du contrôle de légalité.

DELIBERATION N°DEL-2019/352 : NPRU CENTRE-VILLE/LUGNY A MOISSY-CRAMAYEL - TRANSFERT DE L'ENVELOPPE REGIONALE AU TITRE DE LA CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN (CRDU) AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert, au profit de la commune de Moissy-Cramayel, de l'enveloppe de la Région Île-de-France identifiée au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU) Centre-ville / Lugny d'un montant total de 900 000€.

PRECISE qu'il revient à la commune de Moissy Cramayel de solliciter ladite subvention de 900 000 €, dans les conditions fixées par le Conseil Régional.



AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à ce transfert de subvention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/353 : AMENAGEMENT DE L'ANCIEN SITE GILLES A CORBEIL-ESSONNES - INTERET COMMUNAUTAIRE ET CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE A CONCLURE AVEC L'EPFIF

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que l'opération d'aménagement du site de l'ancien centre hospitalier Gilles de Corbeil est d'intérêt et de compétence communautaire, au titre des compétences facultatives / supplémentaires pour l'Aménagement du territoire.

APPROUVE le périmètre et les objectifs de l'opération d'aménagement de ce site Gilles de Corbeil.

APPROUVE la convention d'intervention foncière à conclure avec la commune de Corbeil-Essonnes et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

APPROUVE le protocole d'intervention qui sera annexé à la convention d'intervention foncière à conclure avec la commune de Corbeil-Essonnes, et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention et le protocole d'intervention foncière ainsi que tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes:

NPPV:0

Abstentions :2 (Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE)

Suffrages exprimés:58

Majorité absolue:30

Votes Pour :58

Votes Contre :0

DELIBERATION N°DEL-2019/354 : PROTOCOLE D'ACCORD DE FOURNITURE D'EAU EN GROS A CONCLURE AVEC EAU DE PARIS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFIRME sa volonté de s'engager en faveur de la maîtrise publique des énergies et de l'eau, faisant partie intégrante de la stratégie de Grand Paris Sud en matière de transition écologique et sociale.

APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec la Ville de Paris (Eau de Paris) en vue d'aboutir à la conclusion d'une convention de fourniture d'eau en gros.



PRECISE que le protocole prend effet à compter de sa date de signature.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole d'intention et tout acte s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes:

NPPV: 1 (M. Olivier CHAPLET)

Abstention :1 (M. Guy Rubens DUVAL)

Suffrages exprimés:56

Majorité absolue:29

Votes Pour :56

Votes Contre :0

DELIBERATION N°DEL-2019/355 : CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU TERRITOIRE DE SENART - AVENANT N°6 A CONCLURE AVEC SUEZ EAU FRANCE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public d'eau potable sur le territoire de Sénart à conclure avec Suez Eau France.

PRECISE que l'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n°6 et tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes:

NPPV: 1 (M. Olivier CHAPLET)

Abstention :0

Suffrages exprimés:57

Majorité absolue:29

Votes Pour :57

Votes Contre :0

DELIBERATION N°DEL-2019/356 : RESEAU FRANCE EAU PUBLIQUE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au réseau France Eau Publique.

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



ADOpte la charte et le règlement intérieur de France Eau Publique.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion.

DIT que les montants correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/357 : ASSOCIATION AMORCE - EXTENSION DE L'ADHESION POUR LES COMPETENCES DECHETS MENAGERS, EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'extension d'adhésion à l'association AMORCE pour les compétences Déchets ménagers, Eau et Assainissement.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion.

PRECISE que le montant proratisé de la cotisation pour l'année 2019 est fixé à 1903 € pour les compétences Déchets ménagers et Eau et Assainissement.

PRECISE que l'estimation de la cotisation pour l'adhésion 2020 aux 4 compétences (Déchets + Réseaux + Energie + Eau et Assainissement) s'élève à 8700 €.

DIT que les montants correspondant sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/358 : COMITE 21 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de Grand Paris Sud au Comité 21, réseau d'acteurs, engagé dans la mise en œuvre d'une démarche active en faveur de la transition écologique.

APPROUVE les statuts du Comité 21.

DECIDE d'acquitter la cotisation correspondante.

PRECISE que l'adhésion est souscrite pour une durée de 7 mois (d'octobre 2019 à avril 2020) pour un coût de 1 458,34 € HT.



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Philippe RIO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants : 0
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 57
- majorité absolue : 29
- Votes Pour : 57
- Votes Contre : 0

DECLARE Monsieur Philippe RIO élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'assemblée générale du Comité 21.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2019/359 : CESSIION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) -
AUTORISATION DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CESSIION**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de cession des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) générés par les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

APPROUVE la signature des actes de cession avec les opérateurs retenus.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la cession des CEE.

DIT que le conseil communautaire sera informé, une fois la transaction réalisée, du nom de la société, du montant total de la transaction et du tarif proposé.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2019/360 : SERVICE ARTS VISUELS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'AGREMENT AUPRES DE L'ETAT POUR LA CLASSE PREPARATOIRE AUX CONCOURS DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA CREATION ARTISTIQUE**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE le renouvellement de la demande d'agrément auprès des services de l'Etat, pour une durée de 5 ans, du service arts visuels de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en tant qu'établissement assurant une préparation aux concours d'entrée des Etablissement d'Enseignement Supérieur de la Création Artistique,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents se rapportant à ce renouvellement d'agrément.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/361 : SALLE DECAUVILLE A LA FERME DU BOIS BRIARD A EVRY-COURCOURONNES - MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des conditions tarifaires de la salle Decauville à la Ferme du Bois Briard concernant la suppression de l'exigence d'un dépôt de garantie de 500 € TTC à la signature du contrat de location par les locataires de la salle.

PRECISE que l'ensemble des autres dispositions tarifaires demeurent inchangées et applicables.

APPROUVE la modification du règlement intérieur de la salle Decauville relative aux données d'accueil dans le cadre de sa location et à la suppression de la mention relative à l'exigence d'un dépôt de garantie de 500 TTC auprès des locataires de la salle à la signature du contrat de location.

DIT que les modifications du règlement intérieur prennent effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/362 : LES CINOCHES - PARTICIPATION AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES CINEMAS FRANÇAIS A L'OPERATION "LE CINEMA A DU CŒUR"

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à l'opération «Le cinéma a du cœur ».

DIT que le cinéma « Les Cinoches » réservera 1 euro pour toute place achetée entre le 18 et 24 septembre 2019 (ligne « attraction déductible » du bordereau de recettes) et versera les sommes ainsi collectées sur une interface dédiée proposée par l'association Les Restos du Cœur.



DIT que le montant reversé à l'association s'élève à 1.143 euros, au regard de la fréquentation des Cinoches entre le 18 septembre et le 24 septembre 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/363 : MARATHON DE SENART GRAND PARIS SUD 2020 - MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTIONS AUX EPREUVES DE LA 21EME EDITION

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les droits d'inscription aux épreuves de la 21^{ème} édition du marathon de Sénart Grand Paris Sud comme suit :

A – Droits d'inscription aux épreuves de la 21^{ème} édition du marathon de Sénart Grand Paris Sud

Course	Tarifs TTC
Marathon	36€ pour les inscriptions reçues avant le 1 ^{er} avril 2020 50€ pour les inscriptions reçues à partir du 1 ^{er} avril 2020 60€ pour les inscriptions sur place le 30 avril et le 1 ^{er} mai 2020 18€ pour les demandeurs d'emploi 5€ pour les accompagnateurs des neuf derniers kilomètres
Marathon clubs FFA	<u>Pour un minimum de 5 coureurs :</u> 26€ par personne avant le 1 ^{er} avril 2020 40€ par personne à partir du 1 ^{er} avril 2020
10 km	12€ pour les inscriptions reçues avant le 1 ^{er} avril 2020 15€ pour les inscriptions reçues à partir du 1 ^{er} avril 2020 20€ pour les inscriptions sur place le 30 avril et le 1 ^{er} mai 2020
Dîner spectacle	23€ 5€ pour les enfants de moins de 12 ans

PRECISE que ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises.

PRECISE que les frais de transaction des inscriptions par internet sont gratuits pour les participants.

PRECISE que sont exonérées de droits d'inscriptions :

- les athlètes dont les temps de référence sur marathon sont équivalents ou inférieurs au niveau IR1 de la Fédération Française d'Athlétisme soit 2h32 pour les hommes et 3h12 pour les femmes,
- Les partenaires institutionnels et les entreprises partenaires pour le marathon et le 10km sous réserve de la signature d'une convention de partenariat.



B – Droits d'inscriptions des « forfaits confort » du marathon

Forfaits	Tarifs TTC
Forfait 1 Novotel Sénart : 1 coureur Comprend l'inscription marathon, le dîner spectacle, la nuit d'hôtel et le petit-déjeuner	130€
Forfait 1 Residhome Suites Paris Sénart : 1 coureur Comprend l'inscription marathon, le dîner spectacle, la nuit d'hôtel et le petit-déjeuner	130€
Forfait 2 Novotel Sénart : 1 coureur et 1 accompagnateur Comprend l'inscription marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits déjeuners	160€
Forfait 2 Residhome Suites Paris Sénart : 1 coureur et 1 accompagnateur Comprend l'inscription marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits déjeuners	160€
Forfait 3 Novotel Sénart : 2 coureurs Comprend les inscriptions marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits déjeuners	195€
Forfait 3 Residhome Suites Paris Sénart : 2 coureurs Comprend les inscriptions marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits déjeuners	195€

PRECISE que la somme de 24€ sera déduite par coureur pour un forfait si le coureur est inscrit au 10km au lieu du marathon.

PRECISE que ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises.

DIT que les recettes correspondantes seront versées au budget de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/364 : MARATHON DE SENART GRAND PARIS SUD 2020 - PRIMES DE LA 21EME EDITION

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant des primes de la 21^{ème} édition du marathon de Sénart Grand Paris Sud du vendredi 1^{er} mai 2020 comme suit :

	Scratch Hommes		Scratch Femmes		
	<= 2h20	<=2h44		<=2h48	<=3h32
1 ^{er}	1.600,00€	1.000,00€	1 ^{ère}	1.600,00€	1.000,00€
2 ^{ème}	1.200,00€	700,00€	2 ^{ème}	1.200,00€	700,00€
3 ^{ème}	800,00€	500,00€	3 ^{ème}	800,00€	500,00€
4 ^{ème}	600,00€	300,00€	4 ^{ème}	600,00€	300,00€
5 ^{ème}	400,00€	200,00€	5 ^{ème}	400,00€	200,00€
6 ^{ème}	200,00€	100,00€	6 ^{ème}	200,00€	100,00€



PRECISE que les primes sont versées par rapport au classement scratch hommes et femmes de l'épreuve du marathon.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à ces primes.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/365 : PROJET DE WIFI TERRITORIAL - APPEL A PROJET WIFI4EU

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature du Grant Agreement avec la commission européenne adopté en juillet 2019.

DECIDE de mettre en œuvre le projet Wifi4EU sur le territoire de Grand Paris Sud.

PRECISE que des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget principal 2020.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/366 : MOTION RELATIVE A L'ARRETE PPRT DU SITE DE RIS-ORANGIS - GRIGNY = POUR LE DEPART DEFINITIF DES ENTREPRISES CIM-ANTARGAZ - LA SECURITE DES RIVERAINS ET USAGERS DU RER AVANT TOUT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REAFFIRME son attachement et la priorité accordée à la sécurité des riverains, usagers de la RN7 et du RER D voisins du site SEVESO.

REDIT sa vigilance totale concernant l'ensemble des sites SEVESO (seuil haut et bas) de notre agglomération.

S'OPPOSE fermement à toute intervention financière contrainte des collectivités publiques (tel qu'envisagé dans le PPRT) pour permettre leur maintien sur site en même temps que la réalisation des aménagements à réaliser dans le cadre d'une zone d'activités privées.

DEMANDE la mise en œuvre par l'Etat d'une procédure de départ des dépôts d'hydrocarbure de la Compagnie Industriel Maritime (CIM) à Grigny et de gaz liquéfiés de la société ANTARGAZ à Ris-Orangis.



PROPOSE à la SNCF et aux associations des usagers du RER de se joindre à cette démarche.

DEMANDE à l'Etat, dans l'immédiat, de mettre un terme à l'autorisation d'exploitation de ces établissements.

AUTORISE le Président, aux côtés des communes concernées, à prendre tout acte dans ce sens.

DIT que la présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 14 OCT. 2019

Michel BISSON
Président

